

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 25 MARS 2024– 16H30**

Le 25 mars 2024, à seize heures trente minutes, le Conseil Municipal d'ORBEC, légalement convoqué le 18 mars 2024, s'est réuni en séance ordinaire, au centre culturel, place Joffre, sous la présidence de Monsieur Étienne COOL, Maire d'ORBEC.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** E. COOL, Maire ; E. MACREZ, L. LEJEUNE, G. MORIN, Adjoints ; F. BIENVENU, F. RAMOS-CASTRO, L. DROUET, G. HULIN, G. LAUTONNE, P. FLEURET, E. LEFEUVRE, T. LEMETTAIS, M. COGE, A.M. CHEDOT, A. MEISNER, P.A. ARNOUX,

**ABSENTS EXCUSES :**

K. LEFEBVRE donne pouvoir à T. LEMETTAIS

**ABSENTS :**

C. BEIL

Secrétaire de séance : L. LEJEUNE

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres, constate le quorum et ouvre la séance.

Monsieur le Maire remercie Madame VANELSLANDE, nouvelle conseillère aux décideurs locaux de la trésorerie de Lisieux, pour sa présence.

Monsieur le Maire indique que certains points à l'ordre du jour ne seront pas débattus aujourd'hui, en particulier le CFU.

Monsieur le Maire indique que concernant la tranche 4, nous étions arrivés à 94 % de subvention, ce qui n'est pas la règle car la limite est de 80 %. Il a fallu revoir à la baisse une notification de subvention départementale afin de ne pas dépasser 80 %.

Monsieur le Maire indique que cette baisse de subvention modifie le tableau des restes à réaliser en recettes d'investissements et aussi le compte financier unique. Il rappelle que le compte financier unique remplace le compte administratif qui est le compte de l'ordonnateur (le maire) et le compte de gestion (compte officiel du trésor public).

Monsieur le Maire indique que les chiffres du compte financier unique sont conformes cependant comme cela n'a pas été notifié officiellement, nous ne sommes pas en capacité de voter aujourd'hui ce compte financier unique et par voie de conséquence, l'affectation des résultats ne pourra pas être voté également.

Monsieur le Maire indique que nous avons jusqu'au 15 juin pour voter ces deux points.

Monsieur le Maire indique que le budget primitif pourra être voté aujourd'hui et également les points budgétaires afférents au budget annexe lotissement.

**REMERCIEMENTS**

-L'association « les amis des anciens » remercie pour le prêt du centre culturel pour l'organisation de leur loto le 10 mars dernier.

**RELEVÉ DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE**

//

**24-18 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION**

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la précédente réunion du 19 février 2024 et questionne sur d'éventuelles observations

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du conseil municipal du 19 février 2024.**

Monsieur le Maire indique que les points suivants : vote du compte financier unique concernant le budget principal et l'affectation des résultats seront revus ultérieurement.

**24-19 – PARTICIPATION AU SIVOM ORBEC-LA VESPIERE-FRIARDEL 2024**

Monsieur le Maire expose que les communes d'Orbec et de La Vespière-Friardel doivent prendre des délibérations concordantes à celles du SIVOM Orbec-La Vespière, concernant les différentes participations versées par les communes au syndicat. Les participations du SIVOM sont identiques à celles de l'année passée.

- Participation d'Orbec et de la Vespière - Friardel aux charges du SIVOM : 357 074 € annuels par commune
- Participation scolaire : 1324.70 € par an et par élève, répartis sur 10 mois, de janvier à juin et de septembre à décembre ;
- Participation à la cantine : 1,50 € par repas consommé pour les élèves de l'école élémentaire, domiciliés dans la commune ou dont l'inscription a été prise par la commune (en cas de dérogation)

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil d'approuver le montant de ces participations, tout en indiquant qu'elles pourront être revues, si nécessaire, chaque année en fonction du budget du SIVOM.

Madame MEISNER demande combien il y a d'élèves ?

Monsieur le Maire indique qu'il y a 160 élèves au primaire et 56 en maternelle dont deux tiers viennent de la commune d'Orbec.

Monsieur le Maire indique que dans toutes les écoles publiques et privées, il y a un fait démographique, à l'échelle du calvados, qui explique qu'il y a beaucoup moins d'enfants scolarisés et des fermetures de classes.

Monsieur le Maire indique que le seuil pour maintenir une classe est de 26 élèves. Il indique qu'à Orbec nous sommes environ à 21, 22 élèves en moyenne par classe. En deçà des seuils des fermetures de classes pourrait être imposées.

Monsieur le Maire indique que l'on arrive à maintenir des classes ou bien à avoir quelque chose en remplacement, en particulier des classes dédoublées pour les CP, en fonction des résultats des évaluations réalisés en CP qui démontrent que le niveau est relativement faible dans notre secteur.

Monsieur le Maire indique que ces classes dédoublées à 11 ou 12 élèves permettent aux élèves en difficulté d'être mieux accompagnés.

Monsieur le Maire indique qu'à Orbec, les effectifs d'élèves par classe sont tout à fait raisonnables.

Monsieur le Maire indique cependant qu'en raison de la démographie, il y a de moins en moins d'élèves.

Monsieur le Maire indique qu'à son premier mandat, il y avait 1300 élèves scolarisés à Orbec, public et privé. Aujourd'hui, on n'arrive même pas à la moitié de ce chiffre.

Monsieur LEMETTAIS demande combien coûte un repas ?

Monsieur le Maire indique qu'un repas coûte environ entre 2.3 et 2.5 €. Pour les maternelles, c'est un prix inférieur.

Monsieur le Maire indique que les repas sont confectionnés entièrement par un cuisinier du collège. Les repas pour les maternelles sont servis dans les locaux de l'école maternelle, les élèves du primaire se déplacent au collège pour déjeuner avant les collégiens.

Monsieur le Maire indique que le SIVOM met à disposition du collège un peu plus de 4 personnes équivalent temps plein pour faire la préparation des repas, vaisselle, etc...

Monsieur le Maire indique qu'il y a un fort pourcentage d'enfants qui déjeunent à la cantine ce qui est la preuve que les repas sont de bonne qualité.

Monsieur le Maire pense que pour certains enfants, il s'agit de leur seul vrai repas de la journée.

Monsieur HULIN demande si le stade fait partie du SIVOM ?

Monsieur le Maire répond que le stade fait partie du SIVOM, tout comme l'ensemble des installations sportives. Seul le gymnase appartient à la commune d'Orbec et est mis à disposition du SIVOM.

Monsieur le Maire rappelle que le SIVOM a la compétence scolaire, associations et service jeunesse.

Monsieur HULIN demande s'il y a du personnel au stade ?

Monsieur le Maire indique qu'il y a 3 personnes au service technique, 2 personnes au service administratif, les ATSEM et femmes de ménage qui interviennent dans les écoles et au service jeunesse, un directeur et des animateurs.

Monsieur le Maire indique que le nombre de personnel du SIVOM est plus élevé que celui de la ville d'Orbec.

En termes de finances, le budget du SIVOM est supérieur au budget de la commune de La Vespière-Friardel.

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, approuvent à l'unanimité les participations pour le SIVOM Orbec-La Vespière-Friardel pour 2024.**

## 24-20 – VOTE DES SUBVENTIONS 2024

Monsieur le Maire soumet au vote, une à une, les subventions attribuées par la commission des associations en date du 23/02/2024, regroupant des membres des conseils municipaux d'Orbec et de La Vespière-Friardel.

*Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'ils doivent s'abstenir lors du vote des subventions aux associations au sein desquelles ils exercent une fonction dirigeante. Il informe qu'à défaut, les délibérations seraient illégales.*

ASSOCIATIONS CULTURELLES	ORBEC Vote 2024	VOTE
AU FIL D'ORBEC	100.00 €	A l'unanimité
LES BELLES D'ANTAN	100.00 €	A l'unanimité
CHEMINS DU MONT ST MICHEL	100.00 €	A l'unanimité
LE COLLECTIF SUR LE PONT	450.00 €	A l'unanimité
Exceptionnelle (poursuite)	200.00 €	A l'unanimité
COMITE DES JUMELAGES	500.00 €	A l'unanimité (NPPPAV : M. COOL et Mme MACREZ)
LA DAME BLANCHE	300.00 €	A l'unanimité
LA NEUSTRIENNE	2 100.00 €	A l'unanimité (NPPPAV : M. COOL, Mme MACREZ, Mme COGE)
PLAISIR DE DANSER	200.00 €	A l'unanimité
<b>Sous-total</b>	<b>4 050.00 €</b>	
ASSOCIATIONS SOCIALES	ORBEC Vote 2024	
ADMR	2 500.00 €	A l'unanimité (NPPPAV : Mme MEISNER)
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS Exceptionnelle Bal du 20 juillet 2024	200.00 €	A l'unanimité
LES AMIS DES ANCIENS (15 € au lieu de 13 € / +70 ans)	5 500.00 €	A l'unanimité (NPPPAV : M. MORIN, Mme COGE)
CLUB DES TOUJOURS JEUNES	150.00 €	A l'unanimité
JOIE DE VIVRE	600.00 €	A l'unanimité (NPPPAV : Mme MACREZ)
REFUGE ANIMAL AUGERON	2 145.00 €	A l'unanimité
<b>Sous-total</b>	<b>11 095.00 €</b>	
ASSOCIATIONS SPORTIVES	ORBEC Vote 2024	
CSO BASKETBALL	3 500.00 €	A l'unanimité
Exceptionnelle (table de marque)	1 500.00 €	15+1 pouvoir voix POUR et 1 abstention (E. MCREZ)
CLUB BOULISTE	1 000.00 €	A l'unanimité
Nouveau / CLUB DE NATATION (Lisieux)	80.00 €	A l'unanimité
CLUB DE TIR	2 000.00 €	A l'unanimité
CLUB D'ÉCHECS	300.00 €	A l'unanimité
ECURIE SPORT AUTO ORBECQUOIS	400.00 €	A l'unanimité
CSO FOOTBALL	5 000.00 €	A l'unanimité
Exceptionnelle matériel amovible	1 250.00 €	A l'unanimité
JUDO CLUB	500.00 €	A l'unanimité
KARATE	300.00 €	A l'unanimité
ORB-VES FORME	1 000.00 €	A l'unanimité
TENNIS	2 000.00 €	A l'unanimité
TOUS EN SHET (exceptionnelle)	1 800.00 €	A l'unanimité
VELO CLUB OLVF	500.00 €	A l'unanimité
<b>Sous-total</b>	<b>21 130.00 €</b>	
ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES	ORBEC	

	<b>Vote 2024</b>	
ACPG-CATM	300.00 €	<b>A l'unanimité (NPPPAV : M. BIENVENU)</b>
COMITÉ JUNO CANADA	50.00 €	<b>A l'unanimité</b>
FNACA	300.00 €	<b>A l'unanimité</b>
SOUVENIR FRANCAIS	50.00 €	<b>A l'unanimité (NPPPAV : M. BIENVENU)</b>
<b>Sous-total</b>	<b>700.00 €</b>	
<b>ASSOCIATIONS SCOLAIRES</b>	<b>ORBEC</b>	
	<b>Vote 2024</b>	
APE ORBEC-LA VESPIERE	250.00 €	<b>A l'unanimité</b>
COLLEGE LOTTIN DE LAVAL (10 € x élèves) - voyages	630.00 €	<b>A l'unanimité</b>
COLLEGE LOTTIN DE LAVAL (10 € x élèves) - sport	630.00 €	<b>A l'unanimité</b>
<b>Sous-total</b>	<b>1 510.00 €</b>	
<b>ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES</b>	<b>ORBEC</b>	
	<b>Vote 2024</b>	
BAT. CFA EURE	75.00 €	<b>A l'unanimité</b>
MFR ST DESIR	80.00 €	<b>A l'unanimité</b>
MFR ARGENTAN	80.00 €	<b>A l'unanimité</b>
MFR VIMOUTIERS	0.00 €	<b>A l'unanimité</b>
NOTRE DAME ORBEC	33 724.20 €	<b>A l'unanimité</b>
<b>Sous-total</b>	<b>33 959.20 €</b>	
<b>UNION COMMERCIALE</b>	<b>ORBEC</b>	
	<b>Vote 2024</b>	
UCIAOV	7 500.00 €	<b>A l'unanimité (NPPPAV : M. LEMETTAIS)</b>
<b>Sous-total</b>	<b>7 500.00 €</b>	

**TOTAL GÉNÉRAL 2024 : 79 944.20 €**

#### **La Neustrienne :**

Monsieur ARNOUX demande ce qu'est la Neustrienne ?

Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit de l'harmonie municipale qui nous accompagne dans toutes les manifestations patriotiques et autres.

#### **Amicale des sapeurs-pompiers :**

Monsieur le Maire indique avoir reçu un courrier ce matin de demande de subvention de la part de l'amicale pour un projet de bal avec de budget à hauteur de 20 000 €. Monsieur le Maire indique qu'un vote à hauteur de 200€, identique à l'année dernière, est proposé, mais qu'il faudra sûrement revoir lors d'un prochain conseil. Monsieur le Maire indique avoir reçu des demandes de matériel concernant cette manifestation.

#### **Donneurs de sang :**

Monsieur le Maire indique que l'association n'existe plus cependant les collectes sont toujours organisées dans notre commune.

#### **Amis des anciens :**

Monsieur MORIN, président des amis des anciens indique que c'est bénéfique d'avoir une augmentation. Monsieur le Maire indique que cette subvention, sert, entre autres, à financer le repas qui aura lieu prochainement et qui permet aux plus de 70 ans de pouvoir bénéficier gratuitement d'un repas convivial ou bien d'un colis d'un montant de 20 € environ.

Monsieur ARNOUX demande comment fait l'association pour financer les 10 € d'écart des repas et les colis ?

Monsieur MORIN indique que l'association organise des lotos qui permettent de ramener de l'argent.

Monsieur le Maire indique que l'on essaie de demander aux associations qu'elles ne se reposent pas exclusivement sur la subvention municipale et qu'elles soient en capacité d'organiser des manifestations qui permettent de faire rentrer de l'argent dans les caisses. Monsieur le Maire indique que la commune aide les associations mais ne doit pas les financer en totalité.

#### **Joie de vivre :**

Monsieur le Maire indique que c'est une très belle association à l'EPMS qui permet d'organiser des activités, des sorties pour les résidents, par exemple pratiquer l'équitation ou aller au spectacle de Noël de la commune de La Vespière.

Madame MACREZ, présidente de l'association, indique que c'est l'association qui finance ces activités/sorties pour les résidents et les personnes qui les accompagnent.

#### **Refuge animal augeron :**

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'un ratio par habitant. Cette participation permet de pouvoir porter au refuge les animaux en divagation trouvés sur la voie publique, non identifiés et non réclamés.

#### **Ball trap :**

Monsieur le Maire indique que le ball trap n'a rien demandé cette année. Il ajoute que le ball trap avec le tennis sont les seules associations à financer leurs installations sous la forme d'un loyer versé au SIVOM. Monsieur le Maire indique que le SIVOM a porté les dossiers de réhabilitation des installations du ball trap car le syndicat pouvait être éligible aux demandes de subventions. La partie non subventionnée a été remboursée sous forme de loyer par le ball trap jusqu'à extinction de la dette c'est-à-dire jusqu'à décembre 2023.

Monsieur le Maire indique que compte tenu que le ball trap ne verse plus de loyer, il a une capacité financière supplémentaire et ne demande pas de subvention cette année.

#### **Basket :**

Monsieur le Maire indique que la demande de subvention exceptionnelle va servir à financer une table de marque mobile.

Monsieur le Maire indique que la subvention exceptionnelle sera de 1500 € sous condition de l'achat du matériel.

Madame MACREZ demande combien coûte cette table ?

Monsieur le Maire indique que cette table coûte environ 2700 € le club de basket va demander une subvention à la commune de La Vespière Friardel afin que cette table soit financée par les deux communes.

Madame LEJEUNE indique qu'une subvention avait été demandée au SIVOM également.

Monsieur le Maire indique que ce sont les communes, sous forme de subvention exceptionnelle, qui financeront cette table.

Madame MACREZ regrette de ne pas avoir le coût précis de cette table.

#### **Club bouliste :**

Monsieur le Maire indique que le club a des résultats très performants et des effectifs fortement en hausse et des jeunes qui font régulièrement des championnats de France, ce qui génère des coûts importants de transport et d'hébergement.

#### **Club natation :**

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une nouvelle subvention pour le club de natation de Lisieux qui accueille un jeune d'Orbec qui pratique de la compétition.

#### **Club de tir :**

Monsieur le Maire indique que les effectifs sont en forte hausse avec beaucoup de résultats (sélection régionale et nationale)

Monsieur le Maire indique que la subvention exceptionnelle de l'année 2023 n'a pas été réalisée.

#### **Club d'échecs :**

Monsieur le Maire indique que cette subvention sert, entre autres, pour la réalisation de leur tournoi annuel du 8 mai, tournoi qui a très bonne réputation, avec des joueurs d'échecs qui viennent de toute la Normandie.

### **Ecurie sport auto orbecquois :**

Monsieur le Maire indique que cette subvention sert pour l'organisation de la traditionnelle course de côte et notamment l'achat de coupes. Il ajoute que la logistique de cette journée est supportée en grande partie par la commune (sono, estrade, tables, chaises, chalet,...).

Monsieur le Maire indique que tous les participants repartent avec une coupe. Il pense que seulement les 5 premiers de chaque catégorie pourraient recevoir une coupe.

### **Football :**

Monsieur le Maire indique que les effectifs sont en hausse.

Monsieur HULIN indique qu'il y a désormais une équipe féminine.

Monsieur le Maire ajoute que cette équipe a de bons résultats ce qui n'est pas le cas d'autres équipes masculines.

Monsieur le Maire indique que la subvention exceptionnelle concerne l'achat d'un « algeco » pour faire des vestiaires, le SIVOM participe également à cet achat.

### **Tous en shet :**

Monsieur le Maire indique que c'est l'association associée au club hippique. Ce club règle un loyer au SIVOM.

Monsieur le Maire indique que la subvention servira à l'achat d'un obstacle, au nom de la commune, dans la carrière, que le club, a leur frais, a totalement réhabilité pour un montant d'environ 50 à 55 000 €.

Monsieur le Maire indique que la commune de La Vespière financera également un obstacle.

### **Notre Dame d'Orbec :**

Monsieur le Maire indique que ce forfait inclus les participations voyages, cantine, forfait scolaire. Il ajoute qu'une rencontre est effectuée chaque année avec la directrice du primaire de l'école Notre Dame et en présence de Madame MACREZ afin de revoir la somme attribuée en fonction du nombre d'élèves.

Monsieur le Maire tient à rappeler que beaucoup de communes ne faisant pas partie de l'ancienne carte scolaire : Orbec, La Vespière, Cernay et la Folletière Abenon, refusent de donner à l'école Notre Dame une participation scolaire estimant qu'il s'agit d'une exigence de la part des parents d'inscrire leurs enfants dans une école privée et qu'il existe des infrastructures publiques dans leurs communes.

Monsieur le Maire estime que les parents ont le libre choix dans la scolarité de leur enfant et que ce choix doit être respecté mais pense que certains collègues maires gagnent de l'argent sur le dos des enfants scolarisés dans le privé, cela le choque un peu.

Monsieur le Maire indique qu'excepté Orbec et La Vespière Friardel, quasiment aucune commune ne donne une participation à l'école Notre Dame ce qui fait qu'il existe un déficit chronique dans cet établissement.

Monsieur le Maire indique qu'il essaie chaque année, avec Madame MACREZ de ne pas baisser l'aide de la commune grâce à cette subvention.

Monsieur le Maire indique que le SIVOM doit gérer toute la logistique de l'école publique, ce que l'on ne fait pas pour l'école Notre Dame qui gère son patrimoine et ses salariés.

### **Union commerciale :**

Monsieur le Maire indique que cette subvention était initialement versée par la communauté de communes du pays de l'orbiquet puis par la communauté d'agglomération Lisieux Normandie pour l'organisation de la fête du camembert.

Monsieur LEMETTAIS, Président de l'union des commerçants, indique que cette subvention sert en totalité pour la fête du camembert. Il indique que vu le contexte actuel qui règne en France, entre les attentats et Vigipirate, si jamais les préfets interdisaient les manifestations au mois de juin, cette somme serait restituée moins ce qui aurait été déjà engagé. Il demande à qui il ferait le chèque ?

Monsieur le Maire indique que la subvention est versée sous condition de réalisation, si la manifestation n'est pas réalisée, la somme repartira à la communauté d'agglomération.

Monsieur le Maire indique que cette subvention pourra servir à financer d'autres projets que l'union commerciale pourrait avoir, ce n'est pas exclusivement pour servir à la fête du camembert.

Monsieur LEFEUVRE demande si l'union commerciale ne perçoit pas la somme de 7500 €, comment fait-elle pour régler les dépenses liées à la fête du camembert ? L'association a-t-elle de la trésorerie ?

Monsieur LEMETTAIS indique qu'il a de la trésorerie pour régler les dépenses liées à la fête du camembert. D'ailleurs, il indique que l'année dernière il y a eu un problème dans le versement de la

subvention à cause d'un problème de RIB. La subvention a été reçue après la fête du camembert alors qu'en général, la subvention est reçue avant.

Monsieur LEMETTAIS indique qu'il s'est engagé au niveau d'un groupe de Rouen pour l'animation musicale.

Monsieur le Maire indique que des oriflammes drapeaux canadiens et français seront installés sur les 12 mats en centre-ville à partir du 8 mai et jusqu'à la libération d'Orbec fin août avec une participation de l'union des commerçants.

Monsieur LEMETTAIS indique que pour la participation aux drapeaux, il faudra qu'il consulte son bureau.

## 24-21 VOTE DES TAXES 2024

Monsieur le Maire indique que l'état 1259 a été reçu le 14 mars 2024.

Conformément aux dispositions de l'article 1639 A du code général des impôts, la date limite de vote des taux de fiscalité directe locale est fixée au 15 avril.

Le vote des taux par une collectivité doit faire l'objet d'une délibération spécifique distincte du vote du budget et ce même si les taux restent inchangés.

- Vu le code général des collectivités territoriales,

- Vu la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,

- Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 03 avril 2023, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 63.22% ;

- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 54.32%

- taxe d'habitation (TH) : 16.75 %

Monsieur le Maire indique qu'il y a eu une revalorisation des bases par l'état, sans changer les taux, il y aura une augmentation du produit fiscal pour la commune.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux 2024 identiques à ceux de 2023.

Madame MEISNER demande si on a une idée de l'augmentation au niveau de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie ?

Monsieur le Maire indique qu'il n'y aura pas de hausse au niveau de la CALN, seulement une hausse de 7 % des bases ce qui est déjà assez important. L'impact sera direct sur l'impôt foncier et sur la taxe des ordures ménagères.

Monsieur ARNOUX demande si la commune a un contrôle sur la gestion des ordures ménagères ?

Monsieur le Maire indique qu'il est le vice-président à la CALN en charge de la gestion des déchets. Il indique que c'est un budget chroniquement déficitaire d'environ 6 à 900 000 € par an. Il précise que ce n'est pas de la mauvaise gestion des services mais un déficit dû à l'augmentation des prestataires privés.

Monsieur le Maire indique qu'il y a aussi une augmentation de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) qui est une surtaxe du traitement liée à l'enfouissement des déchets et qui est passée de 17 à 65 € HT la tonne. Cependant grâce à l'adhésion au SYVEDAC la CALN n'a pas subi cette augmentation de la TGAP car les déchets ne sont plus désormais envoyés à l'enfouissement mais incinérés.

Monsieur le Maire indique que le Président de la CALN, s'est engagé, pour la durée du mandat et à la demande de Monsieur le Maire, à ne pas augmenter les taux de la taxe d'ordures ménagères. Cependant, comme les bases augmentent, il y aura une augmentation de l'impôt.

Monsieur le Maire indique que pour palier à cette augmentation, la CALN est en cours de révision de son schéma directeur de la collecte et de la gestion des déchets. Pour Orbec, il n'y aura pas de grands changements, mais sur le territoire de la CALN, il y aura une généralisation de l'apport volontaire qui est le système le moins onéreux. Il ajoute que sur la taxe d'ordures ménagères, une modification va intervenir, cette taxe ne sera plus calculée uniquement sur la valeur locative du bien mais il y aura une part incitative à hauteur de 30 % correspondant à l'utilisation du service.

Monsieur le Maire indique que plus les foyers vont trier leurs déchets, moins il y aura de sacs d'ordures ménagères. Il indique que les sacs d'ordures ménagères aujourd'hui contiennent des éléments qui auraient dû être mis dans les containers de collecte sélective qui sont gratuits et ne sont pas taxés aux habitants.

Monsieur le Maire indique que plus les habitants vont trier leurs déchets et moins ils produiront d'ordures ménagères, moins ils seront facturés, car le service sera facturé au nombre de fois où les trappes seront ouvertes.

Monsieur le Maire indique que l'année 2028 sera l'année test de la généralisation de l'apport volontaire, et 2029 sera l'année de la première facturation.

Monsieur ARNOUX indique, qu'en tant qu'usager du service, il est tout à fait pour l'apport volontaire cependant il indique que c'est très difficile d'insérer des sacs d'ordures ménagères dans les trappes qui sont petites.

Monsieur le Maire répond que cela a été réalisé sciemment car plus les trappes sont grandes, plus les gens mettent de gros sacs. Cependant il indique que toutes les colonnes vont être reprises et changées pour être enterrées ou semi enterrées et elles seront plus efficaces en terme de fonctionnement. Concernant le tri, les ouvertures seront adaptées en fonction de la taille du déchet, pour les ordures ménagères les colonnes seront adaptées pour des sacs de 50 litres.

Monsieur LEMETTAIS demande si les emplacements seront les mêmes ?

Monsieur le Maire lui répond que non, quelques emplacements seront à modifier par exemple les colonnes qui se trouvent sur le parking d'Intermarché.

Monsieur le Maire indique que sur le parking du presbytère, il y aura des colonnes de tri en plus de la colonne d'ordures ménagères.

Monsieur le Maire indique que tous les emplacements seront équipés de points d'accès volontaires et seront stratégiquement positionnés au cœur des quartiers ce qui permet qu'il n'y ait plus de dépôts sauvages. Monsieur le Maire cite l'exemple de la commune de La Vespière qui a déplacé un site et qui ne rencontre plus aucun problème de dépôt sauvage.

Monsieur le Maire indique la collecte sélective est gratuite car le déchet est ensuite revalorisé ce qui génère une recette. Les ordures ménagères résiduelles ont un coût de traitement afin de les traiter.

Monsieur le Maire indique qu'aujourd'hui, le fait de ne pas avoir de badge pour ouvrir les tambours, la collectivité récupère des déchets de personnes n'habitant pas la commune et qu'il faut traiter et cela a un coût.

Monsieur le Maire indique que le fait de mettre des badges, l'accès aux containers sera réservé aux habitants de la commune et la facturation se fera précisément et comptabilisera chaque ouverture de container.

Monsieur LEMETTAIS indique que la mise en place de clé verte a été un échec.

Monsieur le Maire indique qu'il y avait eu un défaut de conception des clés, ce ne sera pas le cas avec les badges.

Monsieur LEMETTAIS indique qu'il ne faisait pas référence au matériel mais plutôt au manque de civisme des citoyens qui mettent des sacs à côté du container.

Monsieur le Maire indique que du fait du défaut de conception des clés, il est difficile de verbaliser les personnes qui avaient l'intention de mettre leurs sacs dans les containers quand ceux-ci ne fonctionnaient pas.

Monsieur ARNOUX pense qu'il serait intéressant de montrer aux enfants comment s'organise le tri afin d'éduquer leurs parents car il pense que dans le domaine des déchets collectifs il y a un problème d'éducation.

Monsieur le Maire indique que des actions de sensibilisation sont menées au niveau de la CALN avec un animateur dédié notamment dans les écoles. Monsieur le Maire ajoute que les enfants sont le meilleur vecteur d'informations.

Monsieur LEFEUVRE demande quel sera le coût à chaque fois que l'on ouvrira la trappe ?

Monsieur le Maire indique que si le tri des déchets est réalisé à minima, 80 % des foyers paieront moins d'impôt qu'aujourd'hui. Pour ce qui est du passage à la trappe, pour la part variable, cela coûtera entre 80 centimes et 1€ par sac de 50 litres. Ce sont les premiers calculs du coût suite aux estimations réalisées par les cabinets qui accompagnent l'a CALN.

Monsieur ARNOUX craint que des personnes mettent leurs sacs en dehors des containers.

Monsieur le Maire indique que la vidéoprotection va être fortement déployée au niveau des points d'apports. La vidéoprotection existe déjà sur un certain nombre de points aujourd'hui ce qui permet de réaliser de la verbalisation. Les points d'accès installés au cœur de la population seront plus respectés. Monsieur le Maire indique que deux agents assermentés seront affectés afin de se rendre sur les points d'accès et surveiller les endroits les plus sensibles.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :**

**1. MAINTENIR les taux d'imposition en 2024 par rapport à ceux de 2023 :**

	<b>Taux 2023</b>	<b>Taux 2024</b>	<b>Bases</b>	<b>Produits</b>
<b>Taxe Foncière bâti</b>	<b>63.22 %</b>	<b>63.22 %</b>	<b>2 150 000</b>	<b>1 359 9230 €</b>

<b>Taxe Foncière non bâti</b>	<b>54,32 %</b>	<b>54,32 %</b>	<b>81 800</b>	<b>44 434 €</b>
<b>Taxe d'habitation</b>	<b>16.75 %</b>	<b>16.75 %</b>	<b>340 300</b>	<b>57 000 €</b>

## 2. de charger Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

### 24-22 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 - COMMUNE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les propositions, chapitre par chapitre, pour le budget primitif 2024, arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 06 mars dernier. Certains chiffres ont été ajustés afin de prendre en compte des observations du trésor public.

Le budget proposé est équilibré à 3 593 560 .73€ pour la section de fonctionnement et à 2 376 484.94 € pour la section d'investissement.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 15+ 1 pouvoir POUR et 1 ABSTENTION (A. MEISNER) approuve le budget primitif 2024 – budget général tel qu'il a été présenté.**

### 24-23 : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

Monsieur le Maire passe la parole à Madame VANELSLANDE pour la présentation du compte financier unique du budget annexe lotissement.

Madame VANELSLANDE indique que ce compte financier unique a été concordant avec le service comptabilité de la commune et le service de gestion comptable de la trésorerie de Lisieux.

Monsieur le Maire indique qu'aujourd'hui, deux maisons ont été construites et un compromis de vente va être signé. Il informe qu'il reste encore 4 terrains. Une fois l'ensemble de ces terrains vendus, les travaux d'aménagement finaux seront effectués. Monsieur le Maire indique que ce budget annexe pourra alors être clôturé et s'il existe un excédent, il pourra être transféré au budget général de la commune. S'il y a un déficit, une subvention d'équilibre du budget général sera inscrite en dépenses de fonctionnement.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);

Vu le Code des juridictions financières ;

Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963,

VU l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la délibération numéro 21-46 du 28 septembre 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le Compte Financier Unique du budget annexe de la commune de ORBEC ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	203 418,74	214 996,89	418 415,63
	Recettes réalisées	B	193 857,82	194 867,82	388 725,64
	Restes à réaliser	C	0,00	0	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	203 418,74	204 630,74	408 049,48
	Dépenses réalisées	E	144 867,82	194 867,82	339 735,64
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G=B-E	48 990,00	0,00	48 990,00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	-10 366,15	-10 366,15
Solde (invt) ou résultat de clôture (fct)	Excédent/déficit	G+H	48 990,00	-10 366,15	38 623,85

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe de la commune de ORBEC

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

**24-24 – AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET LOTISSEMENT**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal l'affectation des résultats 2023 sur l'exercice 2024 :

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	0 €		0 €	0 € 0	0 €	48 990 €
FONCT	-10 366.15 €		0 €			-10 366.15 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>DEFICIT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023</b>	-10 366.15 €
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) <b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	

Affectation au déficit reporté de fonctionnement (ligne 002)	-10 366.15 €
Total affecté au c/ 1068 :	
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	-10 366.15 €

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats concernant le budget annexe lotissement.**

#### **24-25 – VOTE DU BUDGET ANNEXE 2024 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les propositions, chapitre par chapitre, pour le budget annexe lotissement pour 2024.

Le budget proposé est équilibré à 107 313.97 € pour la section de fonctionnement et à 143 857.82 € pour la section d'investissement.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 15 + 1 pouvoir POUR et une ABSTENTION (A. MEISNER), approuve le budget primitif 2024 – budget annexe lotissement tel qu'il a été présenté.**

#### **24-26 – EXTENSION DISPOSITIF DE VIDEOPROTECTION (MODIFICATION)**

Monsieur le Maire indique que lors du dernier conseil municipal il a été voté l'extension du système de vidéo protection pour un montant de la contribution communale à hauteur de 44 902 €.

Monsieur le Maire indique qu'il a souhaité ajouter une caméra supplémentaire au niveau des parkings rue Haute Geôle et a demandé un chiffrage modifié en ce sens.

Monsieur le Maire indique que le SDEC Energie a modifié l'avant-projet sommaire pour un montant total de 58 288 € HT soit 69 946 € TTC soit une augmentation de 2160 €

Une aide du SDEC Energie sur ce projet à hauteur de 20 % soit 11 658 € et une avance FCTVA par le SDEC Energie à hauteur de 11 658 €

La contribution de la commune s'élève à la somme de 46 630€, financée en section de fonctionnement.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité**

**VALIDE l'avant-projet rédigé par le SDEC**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents associés**

**INSCRIT le montant de la contribution au budget de la commune en section de fonctionnement.**

#### **QUESTIONS DIVERSES**

-Monsieur HULIN indique qu'il y a des motos qui passent dans la rue Grande vers 18h à partir du vendredi. Monsieur le Maire indique qu'il a eu un rendez-vous récemment pour le recul de la caméra rue Grande afin de pouvoir filmer le carrefour rue Grande/rue Carnot, ainsi que les infractions liées au STOP et les dégradations sur les potelets. Il ajoute que les véhicules deux roues pourront être également filmés et verbalisés.

Monsieur le Maire indique qu'il y a eu récemment une arrestation d'un deux roues.

-Madame COGE demande quand les trous seront rebouchés avenue du Bois ?

Monsieur le Maire indique que ce qui a été voté au budget primitif de la commune (marteau burineur et découpeur) va servir afin de réaliser une campagne voirie par le service travaux. il ajoute qu'il l'a demandé à ce service lors de la commission planning de vendredi avec Madame LEJEUNE

Madame LEJEUNE indique que les travaux de voirie vont commencer cette semaine, en attendant la mise de l'enrobé, le service travaux a mis du tout-venant.

Monsieur le Maire indique qu'avant de mettre de l'enrobé à froid, il faut encaisser avec du tout-venant.

Monsieur le Maire indique que quelques kilomètres de voirie dans Orbec ont été refait mais qu'il y en a encore à faire cependant il faut mettre la dépense au budget.

Madame COGE indique que la rue Croix aux Lyonnais est une rue très passagère avec beaucoup de trous.

Monsieur ARNOUX indique que depuis qu'il y a eu du tout-venant c'est mieux.

Monsieur le Maire indique que ce sera encore mieux quand l'enrobé sera posé.

Madame LEJEUNE indique que la pose du tout-venant c'était pour faire patienter la livraison de l'enrobé.

-Monsieur LEMETTAIS signale à Madame LEJEUNE qu'il y a un pavé manquant au niveau du plot devant le 75 rue Grande. Le pavé se trouve près du pot de fleurs.

-Monsieur LEMETTAIS indique que de nouveau, il y a beaucoup trop de panneaux « à vendre, à louer, loué, vendu » à Orbec ainsi qu'un agent immobilier qui a mis deux bâches sur son balcon en face de mairie.

Monsieur le Maire indique qu'il a demandé au policier municipal vendredi dernier que cet agent retire les bâches en question.

Monsieur LEMETTAIS demande qu'au prochain conseil soit inscrit une possibilité de réglementation de mise en place de panneaux dans la commune car il pense que cela défavorise la ville et ses commerces.

Monsieur le Maire indique qu'il y a quelques années, une réunion avait eu lieu avec les professionnels de l'immobilier afin de convenir que le premier qui avait la vente ou la location d'un immeuble était celui qui pouvait installer un panneau, ceci pour éviter la multiplication de panneaux sur une même propriété. Il indique que cela avait bien fonctionné mais que depuis quelque temps, en effet, l'effort a été relâché.

Monsieur LEMETTAIS pense qu'un bon agent immobilier n'a pas besoin de panneaux mais d'un bon répertoire et d'un affichage dans sa vitrine.

Monsieur ARNOUX pense qu'il faudrait définir une règle de pose des panneaux par exemple pendant 10 jours, afin de savoir que la maison est à vendre ou bien est vendue.

Monsieur LEMETTAIS pense que personne ne respectera le délai. Il souhaite que le conseil municipal prenne position sur la pose de panneaux au prochain conseil car il pense que c'est important pour la ville.

Monsieur LEMETTAIS indique que trop de panneaux fait baisser le cours de l'immobilier et cela ne s'engage pas à s'installer.

Madame LEJEUNE indique que cela donne une mauvaise image de la ville.

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu un message d'un agent immobilier pour une vente à Orbec qui n'a pas pu avoir lieu à cause du rez-de-chaussée de linéaire actif qui empêche la transformation du commerce en habitation. Il pense que tout agent immobilier doit connaître cette règle d'urbanisme. L'agent immobilier ne comprend pas la politique urbanisme de la commune et est extrêmement déçu du suivi du dossier et d'autres dossiers de réhabilitation.

Monsieur le Maire indique que cet agent n'habite plus Orbec depuis longtemps et n'a sûrement pas connaissance des dossiers RHI et des montants dépensés pour la réhabilitation des immeubles dégradés.

Monsieur le Maire indique que cet agent a conclu en indiquant qu'il fait ce qu'il peut pour remplir les maisons d'Orbec mais faudrait que les élus se bougent pour améliorer les choses car Orbec mérite mieux.

-Monsieur HULIN indique que cela fait du bien de revoir Denis à Orbec.

Monsieur le Maire indique qu'il était en arrêt de travail, mais il partage son sentiment.

-Monsieur FLEURET demande des informations sur les ilots insalubres.

Monsieur le Maire indique qu'il n'a pas d'informations directes mais actuellement des purges des bâtiments sont en cours, notamment sur l'immeuble au 2 rue de l'Aigle. Il indique qu'un bailleur social s'est déjà positionné pour l'acquisition de cet immeuble pour y créer des logements.

-Monsieur LEMETTAIS demande des informations sur la friche MALEK, au 26 rue Grande, pour la fête du camembert, est ce que les grilles seront présentes ?

Monsieur le Maire indique que la purge de cet immeuble est commencée, les travaux sont toujours en cours, ce sont des travaux complexes car l'immeuble est effondré à l'intérieur, il faut pouvoir travailler en sécurité.

Monsieur le Maire indique que le mur de façade doit être conservé ce qui rend encore plus complexe la réhabilitation.

Madame LEJEUNE indique que c'était prévu 8 mois de travaux.

Monsieur HULIN demande s'il y a un délai pour effectuer ces travaux.

Monsieur le Maire répond que non, le marché a été signé et les travaux sont en cours pour une durée de huit mois.

-Monsieur LEFEUVRE, dans le prolongement de la discussion sur les panneaux, s'interroge sur le fait que sur une seule propriété, il y a parfois deux panneaux d'une même agence, ne serait-il pas possible d'en faire retirer un ?

Monsieur le Maire indique que c'est ce qui avait été instauré auparavant, les agences s'entendaient afin qu'il y ait qu'un seul panneau par propriété vendue.

Monsieur le Maire indique que l'on va regarder ce que le conseil municipal peut légalement faire à ce sujet.

-Monsieur LAUTONNE indique qu'il y a un potelet tordu juste en face du lavoir, route de Bernay.

-Madame MEISNER demande des nouvelles du panneau sauf riverains pour la rue des Osiers.  
Monsieur le Maire lui répond qu'il a été installé début mars.

**Séance levée à 19h10**

COOL Étienne	
MACREZ Éveline	
LEJEUNE Laurence	
MORIN Guy	
BIENVENU François	
RAMOS CASTRO Françoise	
DROUET Liliane	
HULIN Germain	
LAUTONNE Gilles	
FLEURET Philippe	
LEFEUVRE Eric	
LEMETTAIS Thierry	
COGE Martine	
BEIL Corinne	ABSENTE
CHEDOT Anne-Marie	
MEISNER Annick	
LEFEBVRE Karl	ABSENT
ARNOUX Pierre-Antoine	